Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 074-217400431-20261109-D2026_110911-DE

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- **en exercice : 29**
- **présents : 24**
- **votants : 27**

L'an deux mille vingt-six, le 09 du mois de novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 03/11/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, COLLY Alexandre, TROTTET Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PAGEAUX ARBAULT Quentin

ABSENTS EXCUSES : MUGNIER Christophe a donné procuration à JANIN Josette, YATTOCHANE Halima a donné procuration à HASSAN Jérôme, MEÏER Marie-José, MOICHON Nathalie a donné procuration à MOICHON Marine, ALLOUCH Yasser

SECRETAIRE : Jean-Michel GIRAULT

D2026_110911
OBJET : Transfert d'un véhicule du budget du Centre de Santé au budget principal
Rapporteur : Pierre DUPERRIER

Compte tenu de la nécessité de réaffecter le véhicule Dacia Spring immatriculé GM-141-PV pour utilisation par les services affectés au budget principal de la commune, il est proposé de transférer ce véhicule du budget annexe du centre de santé au budget principal de la collectivité.
Pour le constater comptablement, des écritures de régularisation sont nécessaires.

Il convient, en conséquence, de procéder aux opérations comptables nécessaires à ce transfert, notamment à la mise à jour des inventaires respectifs et à la régularisation des écritures comptables auprès du comptable public.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable à la collectivité M57 ;
Considérant que le véhicule susmentionné n'a plus vocation à être affecté au budget annexe du centre de santé ;
Considérant qu'il est proposé de transférer ce véhicule au budget principal ;

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE

- D'approuver le transfert du véhicule Dacia Spring immatriculé GM-141-PV, du budget annexe du centre de santé vers le budget principal de la commune,
-De fixer la valeur de ce transfert pour le montant de sa Valeur Nette Comptable de 11 501.74€
-De procéder à la mise à jour des inventaires du budget annexe du centre de santé et du budget principal, ainsi qu'aux opérations comptables nécessaires à la régularisation de ce transfert, en lien avec le comptable public.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN

Le secrétaire,

Jean-Michel GIRAULT